

Conseil communal de Lutry

Rapport de la sous-commission des finances du chargée de l'examen des postes budgétaires 2021 relatifs au dicastère Mobilité, Police, Protection civile et Service du feu

La sous-commission chargée d'étudier ce préavis était composé de Monsieur Charles Chappuis et de Monsieur Rémy Sulzer et s'est réunie à la salle Maffli le mardi 10 novembre 2020. Étaient également présents Mesdames Magali Burdet et Rose-Marie Notz, Messieurs Denis Aguet, Laurent Fouvy, Sylvain Krayenbühl et Claude Weber et Monsieur Patrick Sutter, Président de la commission des finances. Madame Camille Moser et Monsieur Ludovic Paschoud étaient absents excusés.

La séance s'est déroulée en présence de Monsieur Kilian Duggan, Conseiller Municipal et de Madame Noémie Urfer, déléguée à la mobilité, ainsi que Monsieur le commandant de l'APOL Raphaël Cavin.

Les points ci-dessous ont notamment fait l'objet de questions ou de remarques de la part des commissaires :

Mobilité (M)

Page 43 et 44 : 180.3185 Mandats et études liées à la mobilité

L'augmentation du budget correspond à un report des budgets non utilisés en 2020 du fait de la situation sanitaire cette année et qui s'ajoutent aux mandats et études prévus en 2021.

Notamment, l'étude pour l'accessibilité et le stationnement au bourg n'a pu être menée à bien du fait de la moindre circulation cette année, mais les bornes ont été installées.

Des zones 30km/h seront réalisées au chemin des Marionnettes et Ponfilet.

Une piste cyclable sera réalisée au chemin de Fénix.

Une mise en zone 30km/h de toute la route de La Croix et la création d'une zone de rencontre à 20km/h dans le bourg de Savuit devrait voir le jour permettant la création d'une piste cyclable route de La Croix et de limiter le passage des pendulaires par cette voie de circulation.

Le choix des bureaux d'étude se fait pour les gros mandats à la suite de candidatures selon un cahier des charges. Certains bureaux ayant déjà réalisé une étude dans le même secteur seront privilégiés pour limiter les coûts d'étude.

Le « Masterplan des mobilités » est un plan directeur qui fixe les objectifs en matière de mobilité pour les quinze prochaines années. Il établit un diagnostic, les objectifs et les mesures à mettre en place pour les atteindre. Ce plan sera soumis au Conseil communal.

Page 43 : 180.3060 Indemnisations et remboursement de frais

Elles concernent un groupe de réflexion en matière de mobilité avec des conseillers communaux pour lesquels les séances sont rémunérées grâce à ce poste.

Page 43 : 181.3161.01 et 181.3163.03 Véhicules Mobility

L'utilisation de ces véhicules est moindre que l'an passé du fait de la situation sanitaire.
Le nettoyage est fait par l'utilisateur.

Page 43 : 181.3517.01 Part au déficit trafic d'agglomération TL

Les chiffres au budget sont bien sûr prévisionnels, estimés du fait que les charges et les rotations ne changent pas, mais que la fréquentation diminue du fait de la situation sanitaire

Page 93 et 95 : 512.3188 et 521.3188 Transports des élèves

Les budgets sont en baisse du fait d'une diminution du nombre de prestations externes à cause de la situation sanitaire.

Page 107 : 189 Mobilité

Régulation circulation dans le bourg : Le préavis qui devait être présenté au Conseil Communal n'est pas prêt est reporté à l'année prochaine.

BHNS – PPS – travaux : La Municipalité étudie les conséquences de la décision de Paudex, Lutry est prêt pour la suite et nous répondra d'ici la fin de l'année.

Page 111 : 9282 Fonds de réserves – contributions compensatoires places de stationnement

Chaque propriétaire qui construit ou rénove son bien immobilier doit s'assurer d'avoir une place de stationnement. Si cette obligation ne peut être satisfaite, notamment dans le bourg cette obligation est déléguée à la Commune. Cet argent sera à disposition dans l'éventualité de la construction d'un nouveau parking.

Page 113 : Réalisation d'un appel d'offres pour les transports scolaires

Le contrat actuel arrive à échéance et il est nécessaire d'élaborer un appel d'offre pour sélectionner un prestataire. Dans ce but, un mandataire (Microgis ou Transitec) va accompagner la Municipalité à établir un cahier des charges. L'objectif est d'effectuer un réexamen des prestations et d'en ajuster le prix.

Police (P)

Page 53 : 310.4272 Redevance utilisation domaine public

Les autres redevances du domaine public correspondent à la facturation sur l'utilisation du domaine public à des fins privées (pose de trépieds, tonneaux, les brocantes...) ou lors de manifestations. La directive qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, édictée par la Municipalité en ce sens a été approuvée par le Conseil d'État et a pour objectif de rendre plus équitable l'utilisation du domaine public. Les manifestations d'utilité publique telle que la fête des vendanges donneront lieu à un jeu d'écritures comptables faisant apparaître cette facture d'un côté et une subvention culturelle de l'autre. Les stands d'utilité publique tels que les stands électoraux ne donneront pas lieu à une facturation.

Page 69 : 433.3189 Mandat relevé des parcomètres DP

Le terme DP signifie Domaine Public.

Page 72 et 73 : 436.3154 et 438.3153 Remplacement des horodateurs

Ce point a déjà été évoqué lors de l'étude du précédent budget. Les comptes seront sans doute inférieurs aux budgets du fait de la réutilisation des horodateurs du Bourg (en parfait état de fonctionnement et pour lesquels il existe des pièces de rechange) pour le remplacement de ceux des parkings de La Croix et de Savuit.

La durée de vie d'un horodateur est estimée entre 7 et 10 ans.

Page 99 : 611.3521 Part Lutry aux coûts net de l'APOL

L'augmentation de CHF 98'000,00 correspondent à 66% de l'augmentation totale du budget de l'APOL pour l'ensemble des communes. La forte augmentation est due en grande partie à une sous-évaluation des coûts pérennes du système informatique du fait de la mise aux normes fédérales nécessaire en permanence. L'autre part est liée à l'augmentation de la masse salariale du fait du changement d'échelon du personnel.

L'importance de la charge pour Lutry (66%) est liée à la clé de répartition qui a été définie selon les critères de typologie du territoire, du nombre d'habitants, du nombre de manifestations et du nombre d'interventions.

Cette clé de répartition a été établie lors de la constitution du corps de police APOL en 2011 et ses statuts pourront être modifiés en 2021.

Service du feu (Y)

Page 99 : 65 Service du feu et bataillon des sapeurs-pompiers

pas de question

Protection civile (Z)

Page 100: 661.3521 Part à l'office régional de protection civile

La contribution, selon les statuts de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron, est de CHF 23,50 par habitant

Lutry, le 22 novembre 2020

Rémy Sulzer

Président-rapporteur

signature



Charles Chappuis

Membre

signature